

A Madame ou Monsieur le Député

*Objet : frais d'expédition et exception culturelle française.
Arras, le 20.03.2020*

Madame, Monsieur le Député,

Je suis un auteur du nord de la France.

Je souhaiterais vous faire part d'une suggestion d'aménagement de tarifs postaux que j'ai déjà évoqué devant quelques intervenants de la chaîne du livre et qui m'ont pour cette occasion assuré de leur soutien.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en France bon nombre de librairies, indépendantes ou pas, sont menacées de fermeture. Le constat est le même pour les petites maisons d'édition. La cause n'est pas forcément une baisse du nombre de lectrices ou de lecteurs, mais le manque de souplesse, même si le mot n'est pas tout à fait celui qui convient, face à des géants (surtout l'un d'entre eux) de la diffusion par internet. Ces derniers ont trouvé le moyen de contourner cette magnifique loi du prix unique du livre, partie intégrante de l'exception culturelle française, en intégrant les frais d'envois dans leur marge et en ne facturant l'acheminement qu'un centime d'euros, le plus souvent.

Ma suggestion est la suivante : que La Poste puisse proposer un tarif d'acheminement forfaitaire pour les éditeurs et les libraires, moyennant un abonnement ou un contrat exclusif, pourquoi pas, avec un tarif d'un euro, ou de cet ordre, par exemple ? Cela permettrait à nos entreprises (maisons d'éditions et librairies) de lutter à armes un peu plus égales contre ces maisons qui se sont déjà, dans une certaine mesure, soustraites à la fiscalité. Pour en avoir discuté avec des personnes de La Poste, cette mesure permettrait également à cette entreprise (que le monde entier nous envie, s'il faut citer Audiard) de récupérer une clientèle en l'intégrant simplement à la tournée des facteurs et à sauver des emplois de ce côté.

Dans le contexte particulier du confinement dû au Covid-19, et puisque le gouvernement réfléchit à des mesures fiscales, est-ce qu'une remise de la TVA ne pourrait pas couvrir ces frais d'envoi ?

Voilà, je ne veux pas allonger inutilement votre temps de lecture. Il existe sans doute de nombreux obstacles à lever mais j'avais à cœur de lancer ou relancer cette réflexion (je n'ai pas l'orgueil d'être le seul à avoir eu cette idée).

Je reste à votre disposition pour continuer ce qui pourrait être une amorce de dialogue et recevoir vos retours.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur le Député, l'expression de ma très haute considération.

Philippe Masselot.